

**COMPTE-RENDU DU
 CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
 présents : 13
 votants : 13

L'an deux mille quatorze, le onze décembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Présilly dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
 Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2014.

Conseillers présents : Nicolas DUPERRET, Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE, Laurent DUPAIN, Corinne FAVRE, Richard PETTITT, François VULLIET, Dominique ROULLET, Denis GENOUD, Claude GERNIGON, Henri DECOTIGNIE

Conseillers excusés : Nicolas GUINAND, Henri DECOTIGNIE

En ouverture de la réunion, M. le Maire informe le Conseil municipal de la volonté exprimée par M. Henri DECOTIGNIE de démissionner de sa fonction de conseiller municipal, pour des raisons personnelles.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 novembre 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

2/ Budget principal : décision modificative n°3

M. le Maire informe le Conseil municipal que suite à une erreur matérielle, il est nécessaire de revoter la décision modificative n°3. par ailleurs, un dernier ajustement est nécessaire en investissement afin d'assurer le paiement des dernières échéances d'emprunts. Il est donc proposé de voter la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Budget primitif	DM n°3	Nouveau budget
011	Opérations patrimoniales	250 000,00	-0,50	249 999,50
61523	Entretien de voies et réseaux	100 000,00	-0,50	99 999,50
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	143 200,00	0,50	143 200,50
657364	subvention au budget Auberge	0,00	0,50	0,50

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		Budget primitif	DM n°3	Nouveau budget
16	Remboursement d'emprunt et de dettes	93 661,54	5 500,00	99 161,54
1641	Emprunts en euros	36 000,00	5 500,00	41 500,00
204	Subventions d'équipement versées	210 500,00	2 500,00	213 000,00
2041412	sub. à commune du GFP pour bât. Ou instal.	0,00	2 500,00	2 500,00
23	Immobilisations en cours	593 185,47	-5 500,00	587 685,47
2315	Immos en cours - installations techniques	501 045,98	-5 500,00	495 545,98

RECETTES

13	Subventions d'investissement	367 000,00	2 500,00	369 500,00
13141	Commune membre du GFP	0,00	2 500,00	2 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		Budget primitif	DM n°4	Nouveau budget
16	Remboursement d'emprunt et de dettes	93 661,54	5 500,00	99 161,54
1641	Emprunts en euros	36 000,00	5 500,00	41 500,00

RECETTES

23	Immobilisations en cours	593 185,47	-5 500,00	587 685,47
2315	Immos en cours - installations techniques	501 045,98	-5 500,00	495 545,98

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

VOTE la décision modificative n°4

3/ Requalification du Chef-Lieu : approbation du plan de financement du Syane pour l'éclairage public de la place de la halle

M. le Maire expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (Syane) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2014, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Chef-Lieu – Tranche 2 (éclairage placette) » figurant sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à :	26 214,00 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	18 301,00 €
Et des frais généraux s'élevant à :	786,00 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la Commune de Présilly :

1 – approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.

2- s'engage à verser au Syane sa participation financière à cette opération.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière figurant en annexe

D'un montant global estimé à :	26 214,00 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	18 301,00 €
Et des frais généraux s'élevant s'élevant à :	786,00 €

S'ENGAGE à verser au Syane 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC des travaux et des honoraires divers), soit 629,00 € sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syane, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 14 641,00 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

4/ Révision du Plan d'occupation des Sols : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

M. le Maire rappelle que la Commune est engagée, depuis la délibération du 13 septembre 2012, dans une procédure de révision générale de son Plan d'Occupation des Sols (POS) devant aboutir à un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU). De nombreuses réunions de travail ont été organisées à ce sujet, auxquelles ont été conviées les personnes publiques associées prévues par le Code de l'urbanisme ainsi que certaines personnes extérieures représentant la société civile.

Après la réalisation du diagnostic de territoire, la commission a travaillé à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui constitue le document stratégique du futur PLU en fixant les grandes orientations qu'il devra suivre.

M. le Maire rappelle que l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme prévoit qu'un « débat a lieu au sein de l'organe délibérant [...] sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables [...] au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de débattre de ces orientations ainsi que des objectifs de la mise en révision, à la lumière notamment de la présentation par M. DUPAIN du PADD qui définit 6 grandes orientations générales :

- 1 - Conforter l'armature territoriale autour de deux pôles structurants, le Chef-lieu et le Châble.
- 2 - Favoriser le développement économique dans le secteur des Grands Prés et permettre l'implantation de commerces de proximité.
- 3 - Préserver et valoriser les espaces agricoles.
- 4 - Préserver et valoriser les entités naturelles en prenant en compte la problématique des risques.
- 5 - Optimiser le réseau de déplacement dans une perspective de valorisation des modes doux.
- 6 - Valoriser le potentiel patrimonial et touristique.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

M. GENOUD pose une question sur la possibilité de créer une liaison directe entre le Petit-Châble et le futur rond-point sur la RD 18. De même, il serait pour lui intéressant d'aménager un chemin permettant un accès à la zone humide des Oucherets. Il lui est répondu que ces projets pourront être envisagés, mais n'ont pas vocation à être intégrés dans le PADD, qui fixe seulement les grandes orientations du PLU.

Mme ROULLET que puisse être envisagée la création d'une Résidence Service Seniors (RSS) sur une future zone à bâtir. Le PADD prévoit de « favoriser le maintien des personnes âgées dans leur logement [...] » et de « proposer une offre de logements adaptés aux besoins ». Le PADD permettra donc la réalisation éventuelle d'une RSS si des opérateurs souhaitent porter un tel projet.

Mme DE NEVE s'interroge sur la pertinence de classer les terrains situés au début de la route du Thouvet, dans le Chef-Lieu, en zone d'urbanisation prioritaire. M. DUPAIN et M. PETTITT lui répondent que ce terrain est situé en plein cœur du Chef-Lieu, et de ce fait sa construction rentre parfaitement dans la logique du SCOT et de la loi d'Engagement National pour l'Environnement (« Grenelle 2 ») qui imposent de construire en continuité des espaces bâtis existants. Cependant, la Commune sera très vigilante sur la manière dont ces terrains seront urbanisés. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sera réalisée sur ce secteur afin de donner un cadre aux futurs opérateurs. La Commune sera notamment attachée à la bonne insertion des futurs bâtiments dans l'environnement alentours, et à la parfaite sécurisation des travaux.

M. VULLIET demande si l'ouverture des futurs secteurs à urbaniser pourra être phasée dans le temps. Il lui est répondu par l'affirmative. C'est le plan de zonage qui pourra déterminer, le cas échéant, le décalage dans le temps de l'urbanisation de certains secteurs.

Ainsi, conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. Le PADD est annexé à la présente délibération.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil municipal.

5/ Autorisation au Syndicat Mixte du Salève de réaliser le schéma directeur des chemins de randonnée sur la Commune de Présilly

M. le Maire explique au Conseil que le Conseil général, compétent en matière de chemins de randonnées, demande aux Communes de réaliser un schéma directeur des chemins permettant de rendre plus cohérent la politique départementale en la matière. Le Syndicat Mixte du Salève propose de réaliser ce schéma directeur sur l'ensemble de son territoire. Pour cela, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère afin de lui confier cette mission.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du Conseil général de Haute-Savoie,

Vu la délibération N°36/2014 du 24 septembre 2014 du Syndicat Mixte du Salève concernant l'élaboration du Schéma directeur de la randonnée,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Salève à réaliser le Schéma directeur de la randonnée pour la commune de Présilly .

DIVERS

6/ Etablissement d'un contrat de location des tables et bancs

M. le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer un contrat de location pour les tables et les bancs de la Commune. Ce contrat précise les modalités de mise à disposition de ces matériels aux particuliers et aux associations.

Le prix reste inchangé : 3 € la table, et 1 € le banc.

Une caution de 100 € sera demandée pour les particuliers et les associations.

Pour les associations de la Commune, le transport sera assuré par les agents techniques. Les particuliers devront prendre les bancs le vendredi à 16h30 et les rendre le lundi à 7h30. En semaine, un rendez-vous devra être convenu avec le service technique.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'instauration du contrat de location des tables et bancs annexé à la présente délibération

7/ Modification des modalités de tarification des photocopies

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les photocopies réalisées à la mairie pour le compte de particuliers ou d'associations sont facturées, quand elles dépassent le service normal (demandes répétées ou importantes) sont actuellement facturées 0,10 € pour du N/B et 0,20 € pour de la couleur. En outre, les associations se voient offrir les 100 premières copies.

Après une année de ce mode de fonctionnement, M. le maire propose de faire quelques modifications :

- facturation des copies :

	A4	A3
Noir et blanc	0,10 €	0,20 €
couleur	0,20 €	0,40 €

- 500 copies par an (format A4, N/B ou couleur) offertes aux associations de la Commune

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

INSTAURE la tarification des photocopies telle que présentée ci-dessus.

8/ Compte-rendu des commissions communales

- **Urbanisme :**

M. DUPAIN fait un point sur la procédure de révision du Plan d'occupation des Sols. La commission a commencé à travailler sur le règlement. C'est un travail dense et complexe qui nécessitera plusieurs réunions. Par ailleurs, le PADD sera présenté aux personnes publiques associées en janvier.

- **animation :**

M. VULLIET tient à remercier le personnel communal ainsi que tous les bénévoles qui ont participé à l'élaboration et la mise en place des décorations de Noël, particulièrement réussies cette année.

9/ Compte-rendu des commissions intercommunales

- **Petite enfance :**

Mme DE NEVE a informé la Communauté de Communes que la Commune a voté une subvention de 20 000 € pour la réalisation de la micro-crèche du Plat. Une réflexion est en cours pour déterminer les modalités de répartition des places (en fonction du nombre de demande par commune, ou en fonction du nombre d'habitants).

- **Transports :**

Mme FAVRE rend compte de la dernière commission transport de la CCG, qui a présenté le projet d'entrée Ouest de Saint-Julien. Celui-ci par du constat que la moitié du flux routier qui transite par le rond-point de Saint-Julien repart en direction de Thairy ou Certoux. Il est donc prévu de réaliser une liaison partant de l'intersection de la RD1206 et de la route menant à la Côté, et rejoignant le secteur de l'Intermarché. Le montant est estimé à 20 millions d'Euros.

10/ Questions diverses

- **Voeux du Maire :** ils auront lieu le vendredi 9 janvier 2015 à 19h30
- **Dématérialisation des actes comptables :** M. le maire informe le Conseil municipal que la mairie est passée à une procédure entièrement matérialisée pour ce qui concerne les actes comptables et budgétaires. De même, la transmission des actes soumis à contrôle de légalité de la préfecture sera également réalisée par voie dématérialisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Nicolas DUPERRET



